



| COMMUNE DE GENNES | DELIBERATION |
|--|---|
| <p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 29/11/2024</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 9/12/2024</p> | <p>Le cinq décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique HENRY</p> |

➤ **241203 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025**

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1^{er} janvier des crédits sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En application, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2025, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur les budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

Budget principal :

| | |
|--|-------------------------------------|
| - Compte 2046 : Attributions compensation investissement | 14 589 € (58 359 € au BP 2024) |
| - Compte 2111 : terrains nus | 250 € (1 000 € au BP 2024) |
| - Compte 2121 : plantation d'arbres | 500 € (2 000 € au BP 2024) |
| - Compte 2128 : Autres agencements et aménagements : | 27250 € (109 000 € au BP 2024) |
| - Compte 21312 : bâtiments scolaires : | 5 325 € (21 300 € au BP 2024) |
| - Compte 21316 : équipements de cimetière | 625 € (2 500 € au BP 2024) |
| - Compte 21351 : autres bâtiments publics | 8750 € (35 000€ au BP 2024) |
| - Compte 2152 : installations de voirie | 750 € (3 000 € au BP 2024) |
| - Compte 21568 : autre matériel et outillage | 1000 € (4 000 € au BP 2024) |
| - Compte 215731 Matériel roulant | 750 € (3 000 € au BP 2024) |
| - Compte 2158 : autre matériel et outillage | 750 € (3 000 € au BP 2024) |
| - Compte 21838 : autre matériel informatique | 375 € (1 500 € au BP 2024) |
| - Compte 21841 : matériel de bureau et mobilier scolaire | <u>1395 € (5 579 € au BP 2024)</u> |
| - Total : | 62 309 € (190 879 € BP 2024) |

Budget annexe Forêt :

| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| - Compte 2117 Bois forêt | 11250 € (45 000 € au BP 2024) |
|--------------------------|-------------------------------|

Budget annexe lotissement :

| | |
|-----------------------|---------------------------------|
| - Compte 3355 Travaux | 170000 € (680 000 € au BP 2024) |
|-----------------------|---------------------------------|

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le maire
Jean SIMONDON